



Pootaardappel Contact Commissie

PROTOCOLE D'HYGIÈNE PCC CONTRE LE FLÉTRISSEMENT BACTÉRIEN, VERSION 2.4

INSTRUCTIONS POUR LES ENTREPRISES DE LAVAGE

Ce code a été rédigé par la Commission [néerlandaise] de Contact pour les Semence de Pommes de terre (PCC). Bien que ce code ait été rédigé avec le plus grand soin, la PCC décline toute responsabilité pour d'éventuelles données erronées ou manquantes ou pour toute conséquence en découlant.

*Secrétariat de la PCC
Van Stolkweg 31
Postbus 84102
2508 AC DEN HAAG - NL*

Les principales modifications par rapport à la version 2.3 sont en bleu.

Tous droits réservés. Rien de cette publication ne peut être reproduit et/ou publié par impression, photocopie, microfilm ou de quelque manière que ce soit sans autorisation préalable de l'éditeur ou de l'auteur (PCC, Van Stolkweg 31, 2585 JN Den Haag – NL, tél. +31 70-3589331, fax +31 70-3544290, www.nao.nl)

Définitions :

Dans ce protocole, plusieurs notions sont utilisées dont la définition est la suivante :

1. Négociant : Toute entreprise qui achète et vend des semence de pommes de terre n'ayant pas été cultivés par l'entreprise elle-même.
2. Société de transport : Toute entreprise qui transporte des pommes de terre pour le compte de tiers.
3. Véhicule de transport : Tout véhicule, tel un camion benne à clapet ou à bascule, une semi-remorque à plateau ou un conteneur, utilisé pour le transport en vrac de grosses quantités de pommes de terre.
4. Centrale d'entreposage et de manutention : Toute entreprise qui trie, entrepose, conditionne et/ou travaille des lots de semence de pommes de terre appartenant à des tiers.
5. Producteur de semence de pomme de terre : Toute exploitation affiliée au NAK¹, où sont cultivés des semence de pomme de terre voués à être transportés.
6. Groupement officiel : Petit groupe de deux ou plusieurs producteurs de pommes de terre qui coopèrent en matière de culture de pommes de terre en se partageant leurs machines et leurs facilités.
7. Machines et facilités : tous les matériels, véhicules de transport, espaces de stockage et de manutention, caisses à pommes de terre, installations, machines, matériaux de conditionnement et autres équipements utilisés pour la culture, la récolte, l'entreposage et la manutention des pommes de terre susceptibles d'entrer en contact avec ces dernières.

-  = obligatoire
-  = fortement recommandé
-  = recommandé

¹ NAK = Service général néerlandais de contrôle des semences agricoles et des semence de pommes de terre

³ NAO = Organisation néerlandaise de la filière de la pomme de terre

⁴ NWVA = Autorité néerlandaise de contrôle sur la sécurité alimentaire et les produits

⁵ CTBG = Conseil néerlandais pour l'autorisation des produits phytopharmaceutiques et des biocides

Prescriptions pour les entreprises de désinfection				interprétation
1.1	Déclaration propre	1.1	Dans ce document, l'entreprise de désinfection déclare se conformer aux prescriptions du protocole d'hygiène.	La déclaration propre est établie en un seul exemplaire et signée.
1.2	Traçabilité	1.2.1	Une fois le nettoyage et la désinfection terminés, un responsable de la station de nettoyage inscrit la date de validité sur le bracelet NAO ² . La validité est de 7 jours calendaires, à compter du jour de nettoyage et de désinfection. Pour une société de transport non certifiée NAO, la durée validité du nettoyage et de la désinfection correspond à un seul transport qui doit avoir lieu dans les deux jours (= le jour de la désinfection étant le premier jour). Préalablement au transport des semence de pomme de terre dans le véhicule de transport nettoyé et désinfecté, la société de transport non-certifiée NAO n'est autorisée à transporter aucun autre produit	La date de validité du bracelet NAO est bien lisible et correspond à la date de désinfection qui figure dans le registre de la société de transport certifiée/non certifiée.
		1.2.2	Le responsable de la station de nettoyage fixe le bracelet à l'arrière du véhicule, sans bloquer pour autant la benne qui, lors d'opérations de chargement ou de déchargement, devra pouvoir fonctionner sans risque de sectionner le bracelet NAO. Le responsable de la station de nettoyage inscrit le numéro du bracelet NAO et la date de validité sur le bordereau de lavage et sur la lettre de voiture. Recommandation : le bordereau de lavage reste dans le véhicule, par exemple dans un étui fixé au véhicule de transport.	Le bracelet NAO est fixé correctement et de manière bien visible sur le véhicule de transport et lors d'opérations de chargement ou de déchargement, la benne doit pouvoir fonctionner sans risque de sectionner le bracelet. Sinon, un nouveau bracelet devra être attribué, accompagné des documents y relatifs. Le numéro du bracelet figure sur le bordereau de lavage et sur la lettre de voiture.
		1.2.3	La NAO distribue les bracelets numérotés aux stations de nettoyage et de désinfection affiliées et en tient un registre. La NVWA ³ est en mesure, à l'aide du registre NAO, de vérifier l'attribution des bracelets et de leur(s) numéro(s) et de savoir ainsi quand, où et par qui le véhicule a été nettoyé et désinfecté.	L'entreprise de nettoyage et de désinfection tient un registre précis des bracelets attribués. Les services extérieurs de la NAO contrôlent ce registre. Toute tenue non correcte est susceptible d'entraîner une sanction.

2

3

1.3	Calamités	1.3	Dans le cas où une entreprise de désinfection est suspectée de la réalisation incorrecte d'une désinfection ou de la défaillance du matériel de désinfection, elle en informe les autres entreprises ayant encouru un risque, comme les sociétés de transport pour lesquelles elle a désinfecté des camions.	
1.4	Nettoyage	1.4.1	Le nettoyage s'effectue systématiquement dans un ordre logique d'opérations et en travaillant de haut en bas et de l'intérieur vers l'extérieur. Le nettoyage s'effectue de façon adéquate, en y consacrant le temps nécessaire.	Le nettoyage s'effectue selon la méthode prescrite, c'est-à-dire de haut en bas et de l'intérieur vers l'extérieur.
		1.4.2	Un nettoyage adéquat comprend successivement les opérations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. élimination d'éventuels déchets grossiers tels que terre, résidus de pommes de terre par un nettoyage au balai de la benne ; 2. décollage d'éventuels déchets plus fins ou de graisses, de préférence en passant toutes les surfaces au détergent ; 3. élimination des déchets et graisses décollées ainsi que du détergent par un rinçage de toutes les surfaces, de préférence avec de l'eau à une température de 70°C minimum ; 4. en cas d'utilisation de pare-chutes non fixes : les nettoyer et les désinfecter ; 5. recommandation concernant le tunnel : nettoyage et désinfection à haute pression du dessous du tunnel / Conseil : lavez le dessous du triangle du camion au jet d'eau avec gicleur. 	Ces étapes sont reprises dans le mode opératoire et sont connues des personnes qui réalisent le nettoyage.
		1.4.3	Si auparavant ont été transportés des produits de l'agriculture autres que des pommes de terre et exempts de terre (par exemple des céréales), il sera suffisant de balayer la benne. Cette exception ne sera appliquée qu'à condition que le transporteur puisse justifier des produits transportés par la tenue à jour d'un registre/journal de bord.	Si préalablement au nettoyage un autre produit que des pommes de terre a été transporté, un simple balayage du véhicule de transport suffira. À justifier par un registre/journal de bord. Sinon, le camion devra être désinfecté quoi qu'il en soit.
1.5	Désinfection	1.5.1	La désinfection s'effectue après le nettoyage adéquat et lorsque tous les déchets et graisses résiduels auront été éliminés. Avant d'appliquer le désinfectant, les restes excessifs d'eau sont éliminés autant que possible.	Le véhicule est nettoyé de manière adéquate avant le début de la désinfection.

		1.5.2	Pour la désinfection seront utilisés les désinfectants légalement autorisés à cette fin. Tout désinfectant sera mis en œuvre conformément au mode d'emploi recommandé. Les mesures de protection individuelle seront strictement appliquées par toutes les personnes présentes.	Une liste des produits légalement autorisés est publiée sur les sites Internet de la NAO et du CTBG ⁴ , y compris les précautions d'utilisation à respecter et les types d'équipements de protection individuelle à utiliser.
		1.5.3	La désinfection s'effectue systématiquement dans un ordre logique d'opérations et en travaillant de haut en bas et de l'intérieur vers l'extérieur. La solution désinfectante est appliquée sur les surfaces à traiter à basse pression et à grosses gouttes, de façon à ce que toutes les surfaces de la benne soient humidifiées.	Un mode de travail clair doit être disponible et comporter la référence à la méthode de désinfection prévue. Les personnes concernées ont bien été instruites.
		1.5.4	Après avoir laissé agir le temps nécessaire, pour autant que le recommandent les prescriptions d'emploi du désinfectant mis en œuvre en fonction de la sécurité des individus ou animaux, les surfaces traitées seront rincées au jet d'eau de façon à ce qu'il ne reste plus de désinfectant sur les surfaces avec lesquelles les semences de pommes de terre sont susceptibles d'entrer en contact.	Les équipements de protection individuelle doivent être présents et être utilisés.

⁴ CTBG Conseil néerlandais pour l'autorisation des produits phytopharmaceutiques et des biocides.

Déclaration propre de l'entreprise de nettoyage :

Je déclare par la présente que la gestion de ma société et que mon infrastructure sont conformes au Protocole d'hygiène contre le flétrissement bactérien, version 2.4 :

1. Inscription de la durée de validité sur le bracelet NAO conformément à la prescription, après le nettoyage et la désinfection du véhicule de transport.
2. Nettoyage et désinfection des véhicules de transport conformément aux prescriptions.
3. Mise en œuvre des produits de nettoyage et des désinfectants conformément à la législation et à la réglementation.
4. Tenue d'un registre adéquat

Nom du responsable :

Entreprise :

Téléphone :

Signature :